

AVIS PUBLIC
APPEL D'OFFRES PUBLIC # SCA-2023-05
Agrandissement du garage municipal

La Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska demande des soumissions pour l'agrandissement du garage municipal. Les soumissions seront reçues, par la poste ou en main propre, dans une enveloppe cachetée, clairement identifiée, et portant la mention « Appel d'offres SCA-2023-05 – Agrandissement du garage municipal ».

Le soumissionnaire a la responsabilité de s'assurer que sa soumission soit déposée physiquement à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard le **11 janvier 2024 à 14 h** :

Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska
a/s de M^e Katherine Beaudoin, directrice générale
418, avenue Pie-X
Saint-Christophe d'Arthabaska (Québec) G6R 0M9

L'ouverture publique aura lieu le même jour à 14 h 01. Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies à cette fin.

Les soumissions devront être accompagnées d'une garantie de soumission représentant dix pour cent (10 %) du prix total soumis, sous forme de chèque visé tiré d'une banque à charte canadienne ou d'une caisse populaire ou lettre de garantie bancaire ou cautionnement d'une compagnie d'assurance détenant un permis d'assureur du Canada.

Les travaux d'agrandissement projeté du garage municipal sont subventionnés par un programme d'aide financière dont une des exigences stipule que les travaux doivent être complétés avant le 31 mai 2024.

Les documents de soumission seront disponibles à compter du 7 décembre 2023 en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SEAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 1 866 669-7326 ou au numéro 1 514 669-7326 ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO. Pour toute information additionnelle à ce sujet, veuillez entrer en communication avec M. Jacob Masson, de la firme d'architecture Bourassa Gaudreau & Associés, architectes Inc. à l'adresse jmasson@bga.archi

La Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires et se réserve le droit de passer outre à une irrégularité mineure dans le cas de la plus basse soumission.

Donné à Saint-Christophe d'Arthabaska, ce 6^e jour de décembre 2023.

Me Katherine Beaudoin, avocate
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska